

L'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports du commandant du vaisseau de Sa Majesté "Cormorant" et du surintendant des affaires indiennes de la Colombie-Britannique, relatifs aux troubles agraires qui ont eu lieu l'hiver dernier sur la réserve indienne de Mettakathla, avec aussi la correspondance échangée en 1886 et 1887, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial sur ce sujet.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Marie Louise Noël, autrefois de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, province de Québec, maintenant de la ville de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, un des Etats-Unis, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Robert L. Johnson,

L'honorable M. Ogilvie a présenté certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et le procès-verbal de la signification de l'avis.

L'avis et le procès-verbal de la signification de l'avis ont été alors lu par le greffier comme suit :

Je, Edward B. Worthington, de la cité de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, notaire public, déclare solennellement :

Que le neuvième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-six, entre trois et quatre heures de l'après-midi, j'ai signifié au défendeur Robert L. Johnson, en personne, à son domicile, en la cité de Sherbrooke, province de Québec, l'avis d'une demande adressée au Parlement du Canada par Dame Marie Louise Noël, en obtention d'un acte de divorce d'avec lui le dit Robert L. Johnson; que j'ai alors et là délivré au dit Robert L. Johnson en personne le dit avis, qui avait été inséré dans la *Gazette du Canada*, et dont une copie conforme est ci annexée.

Je déclare de plus solennellement que je connais le dit Robert L. Johnson et qu'il est la personne mentionnée dans le dit avis dont je lui ai expliqué la teneur.

Que le dit Robert L. Johnson s'est là-dessus informé de moi si l'avis que je lui délivrais était semblable à celui déjà publié dans la *Gazette du Canada*; à quoi je répondis que c'était le même avis.

Je fais cette déclaration solennelle, croyant en conscience qu'elle est vraie, en vertu de l'acte passé en l'an trente-sept du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

E. B. WORTHINGTON, N.P.

Déclaration reçue par le soussigné, }
 juge de la Cour Supérieure pour }
 la province de Québec, en la cité }
 de Sherbrooke, dans la dite pro- }
 vince, ce 8e jour de novembre }
 A.D. 1886. }

J. T. BROOKS, J.C.S.

"A."

AVIS est par le présent donné que Dame Marie Louise Noël, ci-devant de la cité de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, l'un des Etats-Unis d'Amérique, fera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, demande en obtention d'un bill